



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

*Le Préfet*

Lille, le

02 NOV. 2010

07 11 10  
M

Monsieur le Député,

Par correspondance du 13 octobre 2010, vous avez appelé mon attention sur la situation de Mme Sofia N'ZINGA, de nationalité angolaise.

⊕  
→ ||

Il m'est agréable de vous faire connaître qu'après un examen des différents éléments du dossier de l'intéressée, il a été décidé à titre exceptionnel de régulariser sa situation.

Mme N'ZINGA étant domiciliée dans l'Avesnois, son dossier va être transféré dans les services de la Sous-Préfecture d'Avesnes qui seront chargés de procéder à l'établissement du titre de séjour.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma haute considération. *et de mes sentiments cordiaux.*

Jean-Michel BÉRARD

Monsieur Jean-Luc PERAT  
Député du Nord,  
Conseiller Général  
Conseiller Municipal d'Anor  
28 avenue de la Gare  
59440 AVESNES SUR HELPE  
CAB.1 - 10120261/8981

⊕  
*L. Perat*  
*avec le préfet de l'Angola*  
*Mme N'zinga*